



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE SAINT-JUST (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être réalisés rue Saint-Just par la société SAS MBAC représentée par M. Belkhoudja – 32 rue Saint Just – Ivry sur Seine, agissant pour le compte de SAS Fleurs d'Oliviers – 18 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Saint-Just** à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au **31 mai 2024 à 18 heures** :

- **Neutralisation de trois places de stationnement** côté pair soit un linéaire de 15 mètres au droit du n°31,
- **Neutralisation ponctuelle d'une file de circulation a droit du n°32-34** : la circulation des véhicules, gérée par hommes trafic, sera déviée sur le stationnement neutralisé à cet effet en direction de la rue Raspail et sur la voie du sens opposé en direction de la rue Marat,
- **Neutralisation du trottoir** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par la traversée existante et celle créée provisoirement au droit du n°37.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SAS MBAC – 32 rue Saint Just – 94200 Ivry sur Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 11 AVR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 11 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon